

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 10 octobre 2023**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian EXCOFFON, Maire.

En exercice : 11

Présents : 11

Excusés : 0

Absents : 0

Votants : 11

Date de la convocation : 03/10/2023

Présents : Denis BOURGEOIS ROMAIN, Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Laetitia SOCQUET-JUGLARD, Jérémie MONGELLAZ, Dominique TEYPAZ, Thierry TEYPAZ, Jacky MARIN-LAMELLET, Jean-Loup MARTIN, Gérard VIALLIS, Marie-José LIGOUZAT.

A été élu secrétaire de séance : Jean-Loup MARTIN

Délibération n° 2023-D50 – Désignation d'un adjoint au maire chargé de représenter la commune dans les actes administratifs

Monsieur le Maire expose que les acquisitions immobilières poursuivies par la commune peuvent être réalisées en la forme administrative. Cette procédure permet d'économiser les frais d'un acte notarié lorsque l'acte de vente ne présente pas de difficultés particulières.

Le maire a ainsi qualité pour recevoir et authentifier lesdits actes, en application de l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales. La commune de Cohennoz étant cependant partie à l'acte en qualité d'acquéreur ou de vendeur, celle-ci doit être représentée par un adjoint au maire.

Le conseil municipal est ainsi invité à désigner un adjoint au maire chargé de représenter la commune dans les actes administratifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (11 voix pour) :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1311-13,
Considérant l'intérêt pour la commune de concrétiser certaines transactions immobilières sous la forme administrative,*

- **Désigne** Monsieur Jean-Luc REBORD, adjoint au maire pour représenter la commune de Cohennoz dans les actes passés en la forme administrative. En cas d'empêchement, il sera suppléé par Monsieur Denis BOURGEOIS-ROMAIN, adjoint au maire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20231010-2023-D50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2023

Publication : 12/10/2023

Le Maire,
Christian EXCOFFON



Ainsi fait en séance, les jours, mois et an susdit.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire.